

La reconquête industrielle doit mobiliser toutes les politiques publiques impactant l'industrie : éducation, emploi, énergie, fiscalité et simplification.

Le Vice-Président Jean-François DEHECQ, et les membres du Bureau du Conseil National de l'Industrie (CNI) ont rendu public **le rapport 2014 du CNI**.

Le CNI relève que la politique industrielle est revenue au centre des préoccupations des pouvoirs publics français et a gagné en ambition, mais qu'elle n'a pas encore acquis toute sa dimension transversale. L'engagement des pouvoirs publics doit être soutenu dans la durée et traverser tous les volets des politiques publiques pour gagner en cohérence et en efficacité.

A ce titre, le CNI cible **quatre objectifs prioritaires** :

- **la relance de l'investissement industriel et la modernisation de l'outil de production** : le CNI salue la récente mise en place de la mesure de sur-amortissement et se félicite de l'ambition donnée au plan « Industrie du futur », levier d'action majeur qui devra mobiliser l'ensemble des acteurs ;
- **une politique de formation technologique et professionnelle, initiale et continue, à la hauteur des enjeux**, pour assurer dans les métiers industriels le renouvellement des générations de salariés et développer les compétences nécessaires à la transformation numérique de l'industrie;
- **la compétitivité** des entreprises industrielles, notamment ses composantes coût de l'énergie et coûts administratifs, grâce à une **politique de transition énergétique soucieuse de la compétitivité du prix de l'énergie**, et une **accélération de la simplification réglementaire**. Une limitation de la sur-transposition en droit français des réglementations européennes est à instaurer avec détermination, car celle-ci a un effet négatif sur l'activité et l'emploi industriel en France ;
- **le renforcement du tissu industriel des ETI, PME et TPE, entreprises créatrices d'emplois industriels nets en France**, en concevant spécifiquement pour ces entreprises des mesures de politiques offensives visant à dynamiser l'activité et l'emploi industriels, au travers de dispositifs simples, expliqués et relayés sur le terrain par des actions de communication et de promotion.

En 2015/2016, le CNI poursuivra son action de recommandation aux pouvoirs publics. En s'appuyant sur les **référénts parlementaires** désignés pour chaque Comité stratégique de filière, il s'attachera à conforter la prise en compte des enjeux industriels par les acteurs politiques, et à les fédérer autour de l'objectif de l'activité et l'emploi industriels en France.

Le CNI a retenu 5 axes prioritaires dans son programme de travail : l'emploi, la formation et le recrutement dans les métiers industriels, la transformation numérique de l'industrie, l'économie circulaire, l'articulation des actions des comités stratégiques de filière nationaux avec les territoires, l'amélioration de l'accès des entreprises industrielles à la commande publique.

Il poursuivra avec ses **14 Comités stratégiques de filière** la mise en œuvre des contrats de filière rassemblant 360 actions, dont 72% sont accomplies ou en cours de réalisation

Contact CNI :

Odile Kirchner, Secrétaire générale - 01 79 84 33 92 - odile.kirchner@finances.gouv.fr

Charlotte Limare, chargée de communication – 01 79 84 31 07 –
charlotte.limare@finances.gouv.fr

Le Conseil national de l'industrie rassemble les représentants des entreprises industrielles, des organisations syndicales des salariés de l'industrie, des personnalités qualifiées autour d'un double rôle :

- *il éclaire les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie en France, émet des avis et formule des propositions et recommandations au gouvernement pour améliorer la compétitivité de l'industrie, renforcer les filières et développer les emplois et compétences associés ;*
- *il coordonne l'élaboration de contrats de filières par chacun des quatorze comités stratégiques de filière (CSF) qui, à partir d'une convergence de points de vue entre industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics, s'accordent sur les principaux enjeux de la filière et identifient les actions à déployer prioritairement. Il anime et suit la mise en œuvre de ces plans d'actions portant sur le développement de la filière, l'amélioration de la performance opérationnelle des PME et de leur efficacité énergétique, la formation, les compétences et l'attractivité des métiers, le développement à l'export et à l'international, le soutien à l'innovation, les relations entre grands groupes et PME, l'accès au financement, l'économie circulaire.*

Le Conseil national de l'industrie est présidé dans sa réunion plénière par le Premier ministre, qui réunit autour des trois collèges (entreprises industrielles, salariés de l'industrie, personnalités qualifiées) tous les ministres concernés, des élus, des représentants des collectivités territoriales et des membres de l'administration. Il est opérationnellement piloté par Jean-François DEHECQ, vice-président du CNI, et un bureau se réunissant mensuellement. Il est membre du réseau du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, France Stratégie.

www.conseil-national-industrie.gouv.fr